Destinataires :
- Sociétés coopératives d'Hlm

Circulaire n°26-0021
Objet : QDIS 2025

Paris, le vendredi 5 juin 2026

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,

Comme chaque année, le dispositif d'autocontrôle fédéral met à votre disposition le formulaire de la liasse d'informations financières et comptables (Liasse QDIS) pour l'exercice 2025 lui permettant d'établir en retour votre dossier individuel de situation (DIS). Vous pouvez vous connecter dès à présent à Harmonia (https://harmonia.hlm.coop) à l'aide de l'identifiant et du mot de passe que vous avez utilisés l'an passé sur cette plateforme. Les données de votre QDIS sont à saisir et à valider par vos soins **avant le 31 juillet 2026**.

J'attire votre attention sur le fait que la saisie de vos états réglementaires pour l'exercice 2025 est obligatoire par le biais de la plateforme (https://harmonia.logement.gouv.fr). Elle doit intervenir dans le mois qui suit l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes et au plus tard le 31 juillet 2026.

En cas d'absence de transmission de ces informations à cette date ou d'une qualité insuffisante, l'ANCOLS déclenchera, à la demande de la DHUP, une procédure de sanction à l'encontre des organismes n'ayant pas respecté leur obligation de transmission de ces états.

Pour tout renseignement concernant la plateforme « harmonia.logement.gouv.fr » vous devrez directement contacter la DHUP en tant qu'interlocutrice unique de cette plateforme. En effet, notre Fédération n'a pas accès aux données en cours de saisie sur cette plateforme.

Dès lors que vous aurez saisi ces informations, vous pourrez synchroniser ces données vers notre plateforme (https ://harmonia.hlm.coop) afin de renseigner et valider (étape 4) votre questionnaire DIS (QDIS). Pour cela, vous devrez cliquer sur « Modifier le dossier » et « Rapatrier » à partir du menu de votre QDIS. Les comptes annuels et les états réglementaires y seront ainsi dupliqués, ce qui évitera une double saisie par votre organisme. Les tableaux de 1 à 13 devront néanmoins être complétés par vos soins.

Je vous remercie par avance de votre vigilance quant à la qualité et à la complétude des données saisies car celles-ci conditionnent en effet la qualité de votre DIS.

Afin de vérifier vos saisies, le QDIS comprend un bouton « Lancer la vérification » en bas de la page d'accueil avec deux onglets nommés « QDIS SF » et « QDIS AE » vous permettant d'obtenir une première estimation des principaux agrégats financiers de votre DIS.

Si vous bénéficiez d'un report de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, je vous invite à nous transmettre la décision de prorogation.

Les Coop'HLM - 14, rue Lord Byron - 75384 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 75 79 48 ▪ Télécopie : 01 40 75 70 66 ▪ federation@hlm.coop
Siret 444 067 037 00010 - code NAF 9499Z - Association membre de l'Union sociale pour l'habitat
www.hlm.coop

Si vous rencontrez un problème technique concernant la connexion ou l'utilisation de la plateforme « harmonia.hlm.coop », un numéro d'assistance a été mis à votre disposition par Ouidou, prestataire de la plateforme Harmonia (09 72 03 58 65 – cglls-harmonia@ouidou.fr).

Pour tout renseignement sur la manière de compléter les éléments comptables et financiers de votre QDIS sur notre plateforme « harmonia.hlm.coop », vous pouvez joindre Vincent de Monti (01.40.75.79.99 - vincent.demonti@hlm.coop) ou Agnès Fortier (07.63.47.37.24 - agnes.fortier@hllm.coop) ou Frédéric ARNOUT (01.40.75.78.53 - frederic.arnout@hlm.coop).

Comptant sur votre concours et vous assurant de l'appui de la Fédération, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Lourier
Directeur